

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JANVIER 2018

Le 9 janvier 2018 à 20h le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Patrick BREBION, Laurent COEURET, Christelle COLAS, René COSNARD, Joël DEROUIN, Peggy MAILLARD, Sonia QUENTIN

Etaient absents (es) : Sébastien MORTIER

Date de convocation : 5 janvier 2018

Date d'affichage des décisions : 16 janvier 2018

Christelle COLAS a été désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2017

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**Mr le Maire demande l'ajout de 2 objets : - Commission intercommunale des impôts directs
- Convention 2018 GAEC PORCEVAL**

Le Conseil Municipal y consent à l'unanimité des présents et représentés.

1. AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement seulement dans la limite des restes à réaliser 2017.

Mr le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à engager des dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017 et ceci afin de pallier toute dépense urgente. Une information sera obligatoirement faite au Conseil Municipal jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, autorise Mr le Maire à mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017.

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Mr le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Président de la Communauté de Communauté informant de la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées, qui sera composée d'un membre titulaire par commune, soit 23 membres.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un représentant pour la commune.

Mme Sonia QUENTIN se propose comme titulaire et Mr Laurent COEURET comme suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, valide la candidature de Mme QUENTIN en tant que titulaire et de Mr COEURET comme suppléant.

- Enjeux du PADD du PLUi

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, et conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein des conseils municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement de Développement Durables avant l'examen du projet du PLUi.

Mr le Maire fera part de cet échange lors du Conseil Communautaire du 15 février 2018

- Commission Intercommunale des Impôts Directs - CIID

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Fiscalité Professionnelle Unique – FPU- entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et qu'il convient de créer une commission intercommunale des impôts directs. Cette commission se substitue à la commission communale de chaque commune membre de la Communauté de Communes en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Elle comprend dix titulaires et dix suppléants qui seront désignés par le Directeur départemental des finances publiques de la Sarthe.

Pour une commune de moins de 2.000 habitants, sont à élire 3 commissaires dont un hors du territoire de l'EPCI, inscrit au rôle de la commune.

Mr Joël DEROUIN et Mr René COSNARD se portent volontaires

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, valide la candidature de Mr Joël DEROUIN et Mr René COSNARD, et dit qu'il n'a pas de nom à proposer pour le commissaire hors du territoire de l'EPCI.

3. PERSONNEL

Mr le Maire informe le Conseil municipal que l'agent technique en charge de la Salle des Fêtes et du ménage des locaux communaux sera en arrêt maladie à compter du 15 janvier et pour 3 mois.

L'ensemble du Conseil Municipal lui souhaite une meilleure santé, et décide de refaire le point en avril 2018 pour procéder à un éventuel remplacement, le planning de la Salle Polyvalente n'étant pas chargé au premier trimestre.

Mr le Maire informe également le Conseil Municipal que l'agent technique en charge de l'entretien des espaces communaux sera probablement en retraite en 2020 et qu'il convient d'engager une réflexion sur son remplacement.

Le Conseil Municipal, après discussion, dit qu'il est encore trop tôt pour prévoir un remplaçant travaillant six mois en binôme afin d'apprendre à connaître la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour prévoir de l'aide pour l'arrosage d'été, de juin à septembre, et le remplacement durant les congés de l'agent technique,

4. CONVENTION 2018 GAEC PORCEVAL

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location pour la parcelle A277 arrive à son terme et qu'il convient de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de renouveler le contrat de location de cette parcelle au GAEC Porceval moyennant un tarif de 51 € pour l'année 2018 (indexé sur la base de l'indice national des fermages) payable au 1^{er} novembre 2018

5. QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il conviendrait d'investir dans une sonorisation pour la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal donne son accord avec un budget maximum de 400€

Prochain Conseil Municipal : Mardi 13 février 2018 à 20h

La séance est levée à 21h50

BREBION Patrick	
COEURET Laurent	
COLAS Christelle	
COSNARD René	

DEROUIN Joël	
DROUET Dominique	
MALABRY Peggy	
MORTIER Sébastien	Absent excusé
QUENTIN Sonia	